

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 13 novembre 2017 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Quinze (15) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Jean-Pierre Binette n'est pas présent et son absence est motivée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2017-11-173**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Dépôt du rapport du président d'élection
- 7- Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 8- Nominations de maires suppléants
- 9- Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 10- Adoption d'une soumission - Approvisionnement en sel
- 11- Adoption d'une soumission - Approvisionnement en sable et sel
- 12- Autorisation de travaux pour la réfection du garage municipal
- 13- Demande d'une étude de sécurité routière pour le 3265-3267, route 157
- 14- Contribution à Transport adapté et collectif des Chenaux
- 15- Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 16- Période d'information
- 17- Période de questions
- 18- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
2 OCTOBRE 2017
2017-11-174**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit adopté.

Adoptée

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2017-11-175

Il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 1 113 633,56 \$.

Adoptée

CORRESPONDANCES 2017-11-176

P-01 Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

**SUJET : CERTIFICAT D'AUTORISATION CONCERNANT LES
MILIEUX HUMIDES AU PARC INDUSTRIEL**

P-02 TransCanada

SUJET : ABANDON DE PROJETS

Annonce de TransCanada au sujet de l'abandon des projets Énergie Est et Réseau principal Est à la suite d'une analyse approfondie des nouvelles exigences concernant le projet.

P-03 MRC des Chenaux

**SUJET : MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Il s'agit d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé. Celui-ci apporte des modifications aux normes réglementaires applicables aux interventions dans les zones à risque de glissement de terrain et concernant certains projets de développement dans la MRC des Chenaux. Un de ces projets se trouve à Notre-Dame-du-Mont-Carmel et il a déjà fait effet d'une adoption de projet de règlement à la séance ordinaire du 7 août 2017.

DÉPÔT DU RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION 2017-11-177

ÉLECTION GÉNÉRALE 2017

La période des déclarations de candidatures pour l'élection générale de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a eu lieu du 22 septembre au 6 octobre dernier, tel que requis par la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, pour nommer un (1) maire et six (6) conseillers (ères) comme indiqué

à l'avis d'élection préalablement donné à cette fin par monsieur Danny Roy, président d'élection le 14 septembre 2017.

Ayant été mis en nomination, un seul candidat au poste de conseiller des districts numéros un (1), deux (2), quatre (4) et six (6) ceux-ci sont donc élus par acclamation.

Au poste de conseiller du district :

Numéro un (1) :	Monsieur Jacques Trépanier
Numéro deux (2) :	Monsieur Jean-Guy Mongrain
Numéro quatre (4) :	Madame Julie Régis
Numéro six (6) :	Monsieur Clément Pratte

Les résultats du scrutin pour l'élection des candidats au poste de conseiller des districts numéros, trois (3) et cinq (5) et au poste de maire sont :

Au poste de conseiller du district numéro trois (3) :

a) les candidats, ci-dessous mentionnés ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif :

Monsieur Jean-Pierre Binette	Nombre de votes :	141
Madame Stéphanie Morin	Nombre de votes :	116
Madame Marie-Jade Vien	Nombre de votes :	70

b) le nombre d'électeurs inscrits est de : 688
c) le nombre d'électeurs ayant voté est de : 332
d) le nombre de bulletins valides est de : 327
e) le nombre de bulletins rejetés est de : 5

et déclare que monsieur Jean-Pierre Binette a obtenu 25 votes de majorité.

Au poste de conseiller du district numéro cinq (5).

a) les candidats, ci-dessous mentionnés ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif :

Monsieur Daniel Duchemin	Nombre de votes :	275
Monsieur Gaétan Bergeron	Nombre de votes :	83

b) le nombre d'électeurs inscrits est de : 698
c) le nombre d'électeurs ayant voté est de : 364
d) le nombre de bulletins valides est de : 358
e) le nombre de bulletins rejetés est de : 6

et déclare que monsieur Daniel Duchemin a obtenu 192 votes de majorité.

Au poste de maire

a) les candidats, ci-dessous mentionnées ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif :

Monsieur Luc Dostaler	Nombre de votes :	1740
Madame Lysa Bergeron	Nombre de votes :	387

b) le nombre d'électeurs inscrits est de : 4 595
c) le nombre d'électeurs ayant voté est de : 2 139
d) le nombre de bulletins valides est de : 2 127
e) le nombre de bulletins rejetés est de : 12

et déclare que monsieur Luc Dostaler a obtenu 1353 votes de majorité.

Danny Roy
Président d'élection

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
2017-11-178**

Tel que requis par l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, je soussigné, Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu et consigné aux archives de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Luc Dostaler
Monsieur Jacques Trépanier
Monsieur Jean-Guy Mongrain
Monsieur Jean-Pierre Binette
Madame Julie Régis
Monsieur Daniel Duchemin
Monsieur Clément Pratte

**NOMINATIONS DE MAIRES SUPPLÉANTS
2017-11-179**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que soient nommés les conseillers suivants comme maires suppléants selon l'horaire ci-dessous décrit.

Novembre et décembre 2017 Janvier et février 2018	Monsieur Jacques Trépanier
Mars et avril 2018 Mai et juin 2018	Monsieur Jean-Guy Mongrain
Juillet et août 2018 Septembre et octobre 2018	Monsieur Jean-Pierre Binette
Novembre et décembre 2018 Janvier et février 2019	Madame Julie Régis
Mars et avril 2019 Mai et juin 2019	Monsieur Daniel Duchemin
Juillet et août 2019 Septembre et octobre 2019	Monsieur Clément Pratte

Adoptée

**POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN
DES ORGANISMES
2017-11-180**

Considérant qu'il y a lieu de modifier la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Municipalité pour la rendre plus adaptée aux objectifs et besoins.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la politique de reconnaissance et de soutien des organismes soit adoptée et que la version précédente soit abrogée.

La politique est annexée à la présente résolution.

Adoptée

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION
APPROVISIONNEMENT EN SEL
2017-11-181**

Considérant la demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de sel à déglacer pour l'entretien d'hiver 2017-2018 des voies publiques adressée à quatre (4) fournisseurs.

Considérant les quatre (4) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que soit accepté la soumission de « Sel Warwick inc. » au prix de soixante-treize dollars et cinquante-trois sous (73,53 \$) la tonne métrique.

Adoptée

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION
APPROVISIONNEMENT EN SABLE ET SEL
2017-11-182**

Considérant la demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif avec 10 % de sel pour l'entretien d'hiver 2017-2018 des voies publiques adressée à deux (2) fournisseurs.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que soit accepté la soumission de « Les Bétons Mont-Carmel inc. » au prix de dix-huit dollars et soixante-treize sous (18,73 \$) la tonne métrique, plus un dollar et quinze sous (1,15 \$) la tonne métrique pour la manutention d'hiver.

Adoptée

**AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION
DU GARAGE MUNICIPAL
2017-11-183**

Considérant le dépassement de coût à prévoir concernant la réfection du garage municipal en raison des imprévus afin de changer l'isolation et remplacer les solives et colombages de la partie arrière du garage municipal.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que soit autorisé les travaux afin refaire l'isolation et remplacer les solives et colombages de la partie arrière du garage municipal pour une somme de trente-huit mille deux cent quatre-vingts dollars (38 280 \$) plus taxes applicables.

Adoptée

**DEMANDE D'UNE ÉTUDE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LE
3265-3267, ROUTE 157
2017-11-184**

Considérant la demande au MTMDET par les propriétaires du 3265-3267, route 157, concernant une étude de sécurité routière.

Considérant que la Municipalité se doit d'être en accord avec une étude de sécurité routière sur une route appartenant au MTMDET.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la Municipalité est en accord que soit réalisé une étude de sécurité routière sur la route 157 à hauteur du 3265-3267, route 157.

Adoptée

**CONTRIBUTION À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES
CHENAUX
2017-11-185**

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire accorder une subvention à Transport adapté et collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilités réduites.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité :

- Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2018 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient au long reproduit.
- Que le budget total pour la 29^e année d'opération est estimé à 332 930 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 380 \$ et que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux au montant de 13 800 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions.

- Que la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocuteur auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Chenaux.
- Que monsieur le maire, Luc Dostaler, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Danny Roy, sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel avec Transport adapté & collectif des Chenaux.

Adoptée

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS
2017-11-186**

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel prévoit la formation de 18 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Tréapanier appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE
2017-11-187

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 40.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

S/ _____
Maire
